



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL, Rémy PONTY

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Céline DURVICQ À Marie LE COUSIN, Christian LETEURTRE À Elisabeth BIDEAUX, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE,

### **Excusé(s) :**

Cécile GALHAUT

### **Absent(s) :**

Paul BONMARTEL

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

## **SEISME AU MAROC: DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS - CM/23/110**

Le Maroc a été secoué par un puissant tremblement de terre de magnitude 6,8 dans la nuit de vendredi à samedi 9 septembre, faisant plus de 2 900 victimes et plus de 5 600 blessés, principalement dans la région de Marrakech. Les équipes de secours sont en train de s'organiser pour apporter leur aide et chercher d'éventuels survivants sous les décombres.

Selon des informations préliminaires du ministère de l'Intérieur marocain, le séisme a causé d'importants dégâts matériels, notamment dans la région de Marrakech.

Face à cette catastrophe, le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) a instantanément activé sa cellule de crise, offrant un soutien total et sans réserve aux autorités marocaines. Leurs premières interventions se concentrent sur l'assistance aux victimes et la potabilisation de l'eau. L'organisation est en contact direct avec des personnes sur place pour évaluer les besoins les plus urgents.

Les principales actions envisagées par le GSCF comprennent :

La potabilisation et le traitement de l'eau

La fourniture de matériel médical

La mise à disposition de groupes électrogènes

L'approvisionnement en matériel d'éclairage

La distribution de sacs de couchage

... Et d'autres initiatives en fonction des besoins spécifiques identifiés sur place.

C'est dans ce cadre que le Groupe de Secours Catastrophe Français « GSCF » lance un appel aux dons, soutiens qui permettront d'aider les victimes de ce séisme.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Groupe de Secours Catastrophe Français.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et Marges de Manoeuvre en date du 12 septembre 2023,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle au Groupe de Secours Catastrophe Français d'un montant de 2 500 € afin de financer leur intervention au Maroc.

**PRECISE** que cette subvention exceptionnelle sera imputée au budget 2023 au compte 65748 subventions exceptionnelles.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 29 septembre 2023

Patrick CALLAIS,  
MAIRE

